



**COMPTE RENDU ANNUEL DE CONCESSION  
2022  
Pour l'activité 2021**

**DSP 3**

**Ernée**



# SOMMAIRE

- I. Description de la concession PRIMAGAZ au 31/12/2021**
- II. Faits marquants de l'année 2021 et perspectives nouvelles**
- III. Les chiffres clés de l'année 2021**
- IV. Suivi Relation Clientèle – fiche contact**
- V. Inventaire Technique au 31/12/2021**
- VI. Travaux sur l'exercice 2021**
- VII. Qualité et Sécurité**
- VIII. Inventaire Physique et Financier**
- IX. Information et Communication**
- X. Annexes**
- XI. Lexique Primagaz**



## I. Description de la Concession PRIMAGAZ au 31/12/2021

La distribution publique de gaz propane sur le territoire de la concession est régie par un contrat de concession daté du 25 février 2002 d'une durée de 25 ans.

Primagaz est titulaire du contrat de concession depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2019 suite au transfert d'activité d'ENGIE et a repris l'exploitation le 10 janvier 2020, date de signature de l'avenant.

La DSP compte un réseau gaz desservant la Commune d'ERNEE.

Au 31 Décembre 2021, on comptait globalement **89 branchements** au réseau de distribution dont **85 usagers consommateurs**.

En 2021, le total en kWh facturés s'élève à **3 474 179 kWh** pour les usagers consommateurs.

## II. Faits marquants de l'année 2021 et perspectives nouvelles

### a) Le Développement du réseau

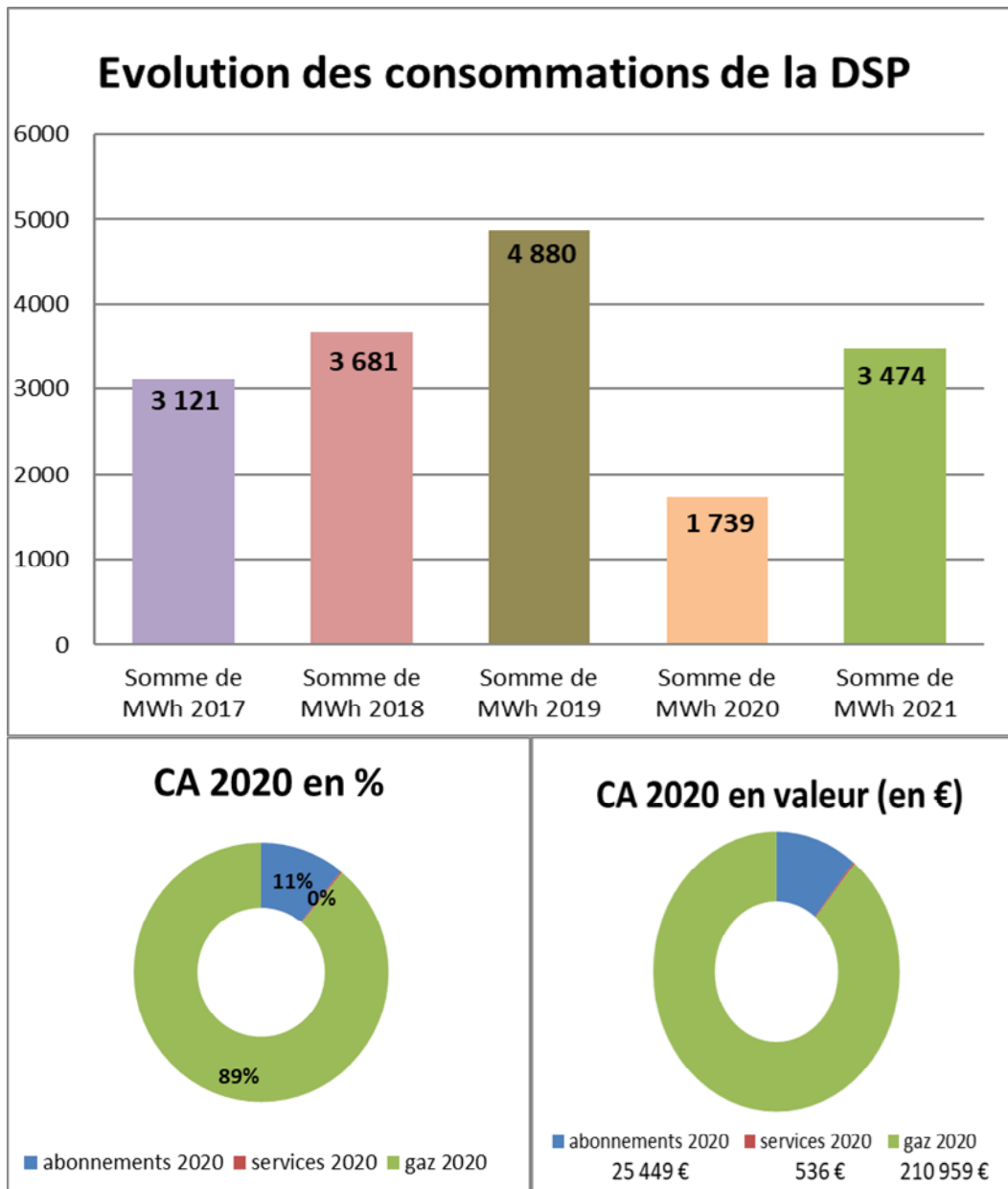
A fin 2021, le montant global des investissements réalisés pour la Concession s'élèvent à 208 K€ sur un tracé représentant 11 309 mètres linéaires.

L'année dernière la cellule DSP PRIMAGAZ n'a enregistrée aucune demande de branchement.

### b) Résultats économiques

Pour votre information, les consommations des usagers sur 2021 ont fortement baissé par rapport à 2020. La raison est due au contexte de la crise sanitaire sans précédent qui nous a frappé ainsi qu'aux baisses d'activité des professionnels notamment dues aux confinements.

### III. Les Chiffres clés de l'année 2021



### IV. Suivi Relation Clientèle – Fiche Contact

PRIMAGAZ France possède une organisation nationale dédiée aux Délégations de Service Public. Cette organisation permet de coordonner les actions auprès de ses différents Services. Elle suit la vie de ses Concessions notamment sur un plan administratif, technique (étude de faisabilité, tracé prévisionnel...), travaux (coordination, suivi des chantiers...), sécuritaire (surveillance des réseaux, intervention d'urgence...), suivi commercial (enquêtes, densification...).

En ce qui concerne la qualité et les principales mesures mises en place pour améliorer la satisfaction de la clientèle :

- Un Responsable Administratif Collectivités – Christian Govignon est à votre écoute pour toutes problématiques commerciales, administratives et financières sur la DSP.
- Un Responsable Secteur Particulier – Jean-Luc Gaudré
- Un Responsable Secteur Entreprises & Collectivités – Mathieu Bréhier

Ces trois personnes sont désignées pour la gestion commerciale de la Concession au niveau notamment de :

- La prospection
  - La signature des contrats
  - Le suivi, l'accompagnement et la fidélisation des usagers.
- L'aspect technique est directement suivi par Primagaz dont l'interlocuteur local est Pascal Mallet, Responsable Travaux Réseau (RTIR).

### **Accueil de la clientèle**

L'accueil des usagers s'effectue directement dans les locaux de l'Agence Commerciale PRIMAGAZ :

**Immeuble « Le Berlingot » - Bâtiment B  
Pôle d'affaires EuroNantes Gare  
9 Rue Nina Simone – 44000 NANTES**

**Accueil Clientèle de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi sans interruption**

Le numéro unique pour joindre votre agence Primagaz Habituelle est le :



Par ailleurs, nous vous rappelons que la clientèle domestique, collective et professionnelle peut également consulter son compte, effectuer un règlement par carte bancaire, ou connaître son tarif et sa consommation en se connectant en toute liberté à l'espace client internet sur [www.primagaz.fr](http://www.primagaz.fr) dans la rubrique « **Accéder à votre agence en ligne** ». Les usagers ont également la possibilité de saisir un relevé réel sur Internet ou de transmettre un relevé confiance par téléphone à l'Agence Commerciale.

La facturation est bimestrielle et des campagnes de relevé des index compteurs sont réalisées au minimum une fois par an.

**Nombre de réclamations en 2021** : 5 (2 concernent la facturation, 2 sont liées à des règlements et la dernière concerne un contrat successeur suite à un changement de locataire.

Certains foyers désirant l'énergie gaz et n'étant pas à proximité du réseau ont eu accès au gaz grâce à la solution individuelle PRIMACONFORT et ont bénéficié du barème Délégation Service Public.

## V. Inventaire Technique au 31/12/2021

D'un point de vue technique, le linéaire a évolué suite aux travaux de géoréférencement du réseau par rapport à l'année précédente réalisé début février 2021. Pour information, le réseau en Polyéthylène Haute Densité (PEHD) compte **11 309 mètres linéaires (ml)\*** sur l'ensemble de la DSP au 31 Décembre 2021.

La répartition des mètres linéaires sur la commune est la suivante :

COMMUNE	PEHD 20	PEHD 32	PEHD 40	PEHD 63	PEHD 110	PEHD 125	PEHD 160	TOTAL
ERNEE	1 279	95	1	4 854	2 685	406	1 990	11 309
<b>TOTAL</b>	<b>1 279</b>	<b>95</b>	<b>1</b>	<b>4 854</b>	<b>2 685</b>	<b>406</b>	<b>1 990</b>	<b>11 309</b>

\*Définition de longueur réseau : Il s'agit de la longueur du réseau dans le SIG (branchements compris) dans un espace à 2 dimensions.

Le réseau de la DSP est alimenté par 1 citerne aérienne d'une capacité de 30,6 tonnes au 31 Décembre 2021, distribué par le Distributeur ANTARGAZ.

## VI. Travaux sur l'exercice 2021

Aucune réalisation de travaux n'a été effectuée durant l'année 2021.

Demandes de travaux envoyées avec présence d'ouvrage gaz :

- Nombre de DT-DICT : 12
- Nombre de DT : 7
- Nombre de DICT : 21
- Nombre d'ATU : 0
- Soit un total de 40 demandes.

Demandes de travaux envoyées sans présence d'ouvrage gaz :

- Nombre de DT-DICT : 3
- Nombre de DT : 1
- Nombre de DICT : 5
- Nombre d'ATU : 0
- Soit un total de 9 demandes.

## VII. Qualité et Sécurité

### Sécurité

La formation des cadres des Services Départementaux Incendie Secours est assurée et suivie par le Département Hygiène Sécurité et Environnement. Cette formation s'accompagne de la signature d'une convention au sein de laquelle les modalités sont rappelées, ainsi que les numéros d'accès et les interfaces.

Un service d'appel Sécurité et dépannage est à disposition 24h/24 et 365j/an au numéro vert sécurité :

### Ligne Sécurité Primagaz 24h/24 7j/7



### Visites de surveillance réseau :

Une visite de surveillance réseau a été réalisée le 24/11/2021. Règlementairement, il est prévu qu'une visite au minimum soit faite par un technicien Primagaz tous les 4 ans. La Visite de Surveillance Réseau (VSR) est réalisée à pied.

Au cours de la VSR 2021, le Technicien Primagaz a constaté une micro-fuite entre le régulateur et le compteur d'un usager du fait d'un joint défectueux qu'il a remplacé.

L'exploitation des réseaux de gaz (maintenance, surveillance annuelle, interventions préventives ou correctives) est assurée par le Département Technique.

### Incidents d'exploitation :

On signale 1 incident en date du 15/11/2021 concernant une micro-fuite entre le branchement de l'usager et son coffret compteur. La réparation a été réalisée par le Prestataire SUR, la Société SPIE missionnée dans le cadre de France Gaz Liquides. Le rapport vous est fourni en pièce jointe.

### Incidents aire de stockage ou hors DSP (hors installations en amont de la vanne générale d'alimentation du réseau :

On signale 2 incidents sur des installations clients concernant des micro-fuites en dehors du domaine concédé. Les rapports vous sont transmis pour information en pièces jointes en date du 15/01 et du 16/11/2021.

### Qualité :

### Certification des appareils de mesure de la pression, de l'odorisation et du PCS

Concernant la mesure de la pression, il est à préciser que le bon fonctionnement des équipements, des détendeurs de sécurité, des installations raccordées au réseau de

distribution est la garantie quotidienne que le gaz fourni est bien délivré à la pression adéquate au point de consommation.

Le produit que la Société exploitante ANTARGAZ livre sur le réseau répond aux caractéristiques du propane commercial qui sont définies dans les arrêtés du 28 décembre 1966 modifiés par les arrêtés du 10 octobre 1973 et l'arrêté du 3 septembre 1979. Ces arrêtés précisent sa composition et ses spécifications : odeur, masse volumique, pression de vapeur relative, composés sulfurés, corrosion à la lame de cuivre, évaporation. Ils fixent les normes qui doivent être appliquées pour déterminer les spécifications énoncées NF M 40-002 pour le propane. Le propane commercial, à la sortie des raffineries est certifié conforme à la réglementation française, ce que confirment les Douanes lors des contrôles avant de rentrer sur le Territoire.

Le PCS du propane commercial est établi à 13,8 kWh/kg (ou 25,9 kWh/m<sup>3</sup>) à 15°C et 1013 mbar.

Points de mesures en pression : les nouveaux points de suivi de la pression sont les réservoirs implantés en Délégation de Service Public ainsi que tous les compteurs clients mis en gaz. Au moyen du manomètre, la lecture de la pression peut ainsi être faite par un de nos techniciens lors des visites annuelles ou sur demande d'un client en cas de problème technique.

## VIII. Inventaire Physique et Financier

### a) Activités de distribution

Rappel des libellés des tranches pour les tableaux suivants :

Pour les particuliers et professionnels :

CODE	LIBELLE TRANCHE DE CONSOMMATION
B0	Tarif attribué pour 1 ou 2 usages : usages cuisson et/ou production d'eau chaude (< 4 000 kWh)
B1	Tarif attribué pour 3 usages : chauffage, cuisson et production d'eau chaude Concerne les installations individuelles (de 4 001 à 136 000 kWh)
B2I	Tarif attribué pour 3 usages : chauffage, cuisson et production d'eau chaude Concerne les installations collectives (de 4 001 à 136 000 kWh)

#### Rappel sur les éléments de facturation

- ❖ Abonnement : il constitue la part fixe de l'énergie facturée, indépendante des quantités de gaz vendues.
- ❖ Energie consommée : elle représente le volume de gaz consommé, mesuré sur le compteur du client en m<sup>3</sup> puis converti en kWh grâce au coefficient de conversion inscrit sur sa facture. Le coefficient de conversion représente l'énergie en kWh contenue dans 1m<sup>3</sup> de gaz à la pression de livraison au lieu de consommation et à l'altitude de la commune desservie.
- ❖ Services souscrits : le montant des services souscrits se réfère aux prestations techniques et interventions réalisées pour le client durant l'année écoulée et aux frais éventuels de location des matériels de comptage et/ou de



régulation mis à disposition pour la livraison du gaz sur son lieu de consommation. Le client peut également souscrire à des services clientèle lui apportant des facilités de paiement (assurance facture, date de règlement personnalisée).

- ❖ Taxes : le montant est constitué des taxes sur l'abonnement, l'énergie consommée et les prestations réalisées.

### Evolution mensuelle du prix du gaz selon le cahier des charges :

Le prix par kWh évolue **mensuellement**.

Le 1er jour de chaque mois, à l'exception du 1er juin, cette évolution s'établit selon la formule suivante:

$$\text{Prix\_kWhm} = \text{Prix\_kWhm-1} + 0,06497 \times \Delta\text{Prix\_DIREM}^*$$

Où :

Prix\_kWhm : représente le Prix du kWh du mois m (en c€/kWh)

Prix\_kWhm-1: représente le Prix du kWh du mois précédent m-1 (en c€/kWh)

$\Delta\text{Prix\_DIREM}$  : représente l'évolution constatée du prix DIREM mensuel (C1, HTT, en €/hl)\* entre les 2 mois précédant la date du mouvement :

$$\Delta\text{Prix\_DIREM} = \text{DIREMm-1} - \text{DIREMm-2}$$

avec :

DIREMm-1 = Moyenne mensuelle du prix DIREM du mois précédant le mouvement (en €/hl)

DIREMm-2 = Moyenne mensuelle du prix DIREM 2 mois avant le mouvement (en €/hl)

\* Le prix DIREM correspond au prix moyen de vente du fioul domestique (livraisons de 2000 à 4999 litres), calculé sur le territoire national.

Ce prix est établi par les services de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat. L'historique des prix est accessible, à date, sur le site Internet

### Historique prix de l'année (montants HT)

Tranches de consommation	B0			B1			B2I		
	< 4 100 kwh			De 4 101 à 136 000 kwh					
reporting	abt annuel B0	abt mensuel B0	PP B0	abt annuel B1	abt mensuel B1	PP B1	abt annuel B2I	abt mensuel B2I	PP B2I
janv-20	87,84	7,32	12,05	87,84	7,32	8,56	232,56	19,38	8,56
févr-20	87,84	7,32	12,00	87,84	7,32	8,51	232,56	19,38	8,51
mars-20	87,84	7,32	11,63	87,84	7,32	8,14	232,56	19,38	8,14
avr-20	87,84	7,32	11,19	87,84	7,32	7,70	232,56	19,38	7,70
mai-20	87,84	7,32	10,86	87,84	7,32	7,37	232,56	19,38	7,37
juin-20	87,84	7,32	10,83	87,84	7,32	7,34	232,56	19,38	7,34
juil-20	87,84	7,32	10,90	87,84	7,32	7,41	232,56	19,38	7,41
août-20	87,84	7,32	10,85	87,84	7,32	7,36	232,56	19,38	7,36
sept-20	87,84	7,32	10,76	87,84	7,32	7,27	232,56	19,38	7,27
oct-20	87,84	7,32	10,61	87,84	7,32	7,12	232,56	19,38	7,12
nov-20	87,84	7,32	10,61	87,84	7,32	7,12	232,56	19,38	7,12
déc-20	87,84	7,32	10,69	87,84	7,32	7,20	232,56	19,38	7,20

**NB** : TVA à 20% sur le prix du gaz et TVA à 5,5% sur le prix des abonnements.

### Evolution annuelle du prix des abonnements

Évolue au 1er juin de chaque année.

Le client sera informé par tout moyen du nouveau prix au moins trente (30) jours

avant cette date.

En cas de refus de son nouveau prix, le client dispose d'un délai allant jusqu'au 31 juillet de la même année pour résilier le contrat sans pénalité selon nos Conditions Générales de Ventes (CGV).

### Evolution annuelle du prix des prestations

Evole au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

La répartition des contrats servis sur les communes s'établit comme suit :

COMMUNE	Nombre de contrats servis* au 31/12/2021				
	Tranche B0	Tranche B1	Tranche B2I	Tranche B2S	TOTAL
ERNEE	2	80	0	3	85
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>80</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>85</b>

\*Cartographie du nombre de contrats = nb PCE actifs au 31/12 de chaque année (présent sur CRAC)

La répartition des quantités d'énergies facturées sur les communes s'établit comme suit :

COMMUNE	Quantités d'énergies facturées (kWh) en 2021				
	Tranche B0	Tranche B1	Tranche B2I	Tranche B2S	TOTAL
ERNEE	9 473	1 110 646	0	2 354 060	3 474 179
<b>TOTAL</b>	<b>9 473</b>	<b>1 110 646</b>	<b>0</b>	<b>2 354 060</b>	<b>3 474 179</b>

La répartition des recettes d'énergie en € HT sur les communes s'établit comme suit :

COMMUNE	Recettes d'énergie en € HT en 2021				
	Tranche B0	Tranche B1	Tranche B2I	Tranche B2S	TOTAL
ERNEE	1 087	87 257	0	169 591	257 936
<b>TOTAL</b>	<b>1 087</b>	<b>87 257</b>	<b>0</b>	<b>169 591</b>	<b>257 936</b>

## **b) Services**

Le montant des abonnements pour l'année 2021 s'élève à 22 069 € HT.

Les autres services facturés en 2021 s'élèvent à 237 € HT.

## c) Compte d'exploitation

<b>Compte d'exploitation DSP 3 _ ERNEE</b>			
	<b>ANNEE</b>		
	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>CHARGES</b>	<b>144 156</b>	<b>183 436</b>	<b>272 135</b>
Coût financement investissements*	0	0	27 593
Amortissements de caducité	28 060	28 013	23 306
Entretien installation gp gplc	2 075	1 700	6 800
Recherche et dvpt études	0	0	0
Certificats d'Economie d'Energie (CEE)*	0	0	6 148
Redevance concession dsp	2 652	2 625	2 591
Redevance d'utilisation du domaine public	453	442	NC
Frais de structure siège	1 600	1 463	13 614
Frais de structure agence	3 855	4 067	48 426
Distribution	11 235	10 730	NC
Achat gaz	99 368	92 859	143 657
Variation stock gaz	- 5143	41 536	NC
<b>PRODUITS</b>	<b>280 242</b>	<b>236 944</b>	<b>410 290</b>
Chiffre d'affaires gaz	257 936	210 959	410 290
Abonnement	22 069	25 449	NC
Autres prestations	237	536	0
<b>RESULTAT</b>	<b>136 086</b>	<b>53 508</b>	<b>138 155</b>

**NB\*** : Il s'agit de postes de charges propres aux données financières d'ENGIE.

**Légende** : NC – données non connues et non fournies par ENGIE. Le poste « abonnement » est compris dans le CA gaz. Le poste « Distribution » quant à lui est intégré dans les « achats gaz ».

### EXPLICATIONS APPORTEES AU TABLEAU CI-DESSUS

Certaines charges ou certains produits concernent une maille géographique plus grande que la Délégation de Service Public (DSP).

A ce titre et afin d'être ventilés correctement dans les comptes financiers de la Concession, ces charges et produits sont répartis au moyen d'une clé de répartition indirecte. C'est ce qui différencie les charges indirectes, des charges directes.

Bien qu'une comparaison soit possible entre les comptes d'exploitation d'ENGIE et PRIMAGAZ, nos clés de répartition sont fondamentalement différentes.

#### ❖ PARTIE CHARGES

##### ▪ Poste "Amortissement de caducité"

Les investissements dans la balance de reprise suite au rachat ont été valorisés à leur Valeur Nette Comptable (VNC). Pour votre information, nous avons décidé d'amortir les investissements repris sur leurs durées de vie techniques et économiques comme prévu initialement par ENGIE.

L'amortissement de caducité est valorisé sur la durée restante du contrat, à savoir 7 ans depuis la reprise au 01/12/2019. Pour rappel la fin de contrat est prévue le 24/02/2027.

Afin d'éviter un double amortissement, il est prévu à l'art. 393-1 du PCG que "dans la mesure où la valeur utile d'une installation peut être conservée par un entretien

convenable, l'installation ne fait pas l'objet de dotations aux amortissements pour dépréciation au compte de résultat du concessionnaire."

▪ **Poste "Entretien installation GP/GPLC"**

Ce poste est valorisé selon un forfait regroupant les mesures d'entretien et de maintenance de nos sites en DSP, il comprend :

- Le coût annuel de la visite de surveillance faite par un technicien Primagaz. Forfait DSP : 1 200 €.
- Le coût de la ligne sécurité des interventions d'urgence, à savoir un montant annuel de 500 €.
- Les frais liés aux interventions d'urgence du Prestataire de surveillance (SUR) et aux interventions de maintenance ponctuels dépendant des incidents constatés sur la DSP. Leurs coûts peuvent être variables d'une année à l'autre. A titre indicatif, sur l'année 2021 ils s'élèvent à 375 €.

▪ **Poste "Redevances de concessions (R1) et Redevance d'occupation du domaine public (RODP)"**

La redevance est prévue contractuellement, il s'agit de la rémunération de l'Autorité Concédante en contrepartie de l'exploitation et de la gestion de la DSP par le Concessionnaire durant la période définie au contrat.

▪ **Poste "Frais de structure siège"**

Les dépenses prises en compte dans ce poste concernent les coûts salariaux, charges sociales comprises de l'ensemble des collaborateurs concourant à l'activité de la DSP en fonction du temps passé à leur exploitation à la maille du Syndicat ou du Territoire d'Energie.

Quand la maille du Syndicat ou du Territoire d'Energie comprend plusieurs DSP, la répartition des coûts sur chacune d'entre-elles est calculée proportionnellement au chiffre d'affaires.

▪ **Poste "Frais de structure agence"**

L'assiette de ces frais comprend les frais fixes suivants :

- la location des locaux (agences commerciales)
- les charges d'électricité, d'eau et de gaz
- les taxes locales
- les charges de personnel du Service de la Relation Clients Pôle Nord en charge des dossiers du TE 53.

La répartition de ces coûts est réalisée en fonction du nombre de clients facturés sur la DSP au titre de l'année concernée.

DETAIL FRAIS DE STRUCTURE	2 021		
CLE DE REPARTITION	Nombre de jours	Prix unitaire	Montant (en €)
SIEGE : nombre de jours	6	267	1 600
AGENCE : valorisation € par client facturé	93	41,45	3 855

▪ **Poste "Distribution"**

L'exploitant et distributeur actuel de la DSP est la Société ANTARGAZ.

Il s'agit des coûts de transport 1er temps et 2ème temps.

- Le 1er temps concerne le coût de la zone de production au point de déchargement en France jusqu'au relais VRAC.
- Le 2ème temps concerne le transport entre le relais VRAC jusqu'au client.

▪ **Poste "Achat gaz"**

Valorisation de l'achat de la molécule. Son prix est négocié contractuellement entre le Concessionnaire et le Fournisseur de gaz (ANTARGAZ).

- **Poste "Variation stock gaz"**

Valorisation de la différence entre le stock initial et le stock final de produit GPL présent dans la citerne durant l'année considérée.

Notre clôture comptable coïncide avec l'année civile.

Si le montant est positif, il s'agit d'un stockage.

Si le montant est négatif, il s'agit d'un destockage.

❖ **PARTIE RECETTES**

- **Poste "Ventes gaz et abonnements"**

Ces recettes peuvent provenir :

- Des factures établies sur la base des tarifs de l'énergie et des abonnements selon la tranche tarifaire de l'utilisateur.
- Des services payants ponctuels facturés à l'occasion de la réalisation d'une intervention (forfait de mise en gaz ou coupure à la demande du client par exemple).
- Des services payants récurrents lorsque leur exécution s'échelonne dans le temps (location des dispositifs de détente – comptage – correction – enregistrement et services associés).
- Des frais particuliers appliqués en cas de retard de paiement ou suite à souscription d'un service clientèle spécifique payant (assurance).

- **Poste "Autres prestations" :**

Ces recettes proviennent des prestations liées au raccordement de nouveaux clients en conformité avec le catalogue des prestations de services et du catalogue de raccordement.

## d) Haut de Bilan de la Concession à la fin de l'exercice

<b>HAUT DE BILAN PATRIMOINE CONCEDE - FOND DE ROULEMENT NET GLOBAL AU 31/12/2021 (en €)</b>					
<b>ACTIF</b>	<b>Exercice 2021</b>			<b>PASSIF</b>	<b>Exercice 2021</b>
	<b>Brut</b>	<b>Amortissements linéaires (techniques)</b>	<b>Net</b>		<b>Net</b>
ACTIFS IMMOBILISES	<b>201 098</b>	<b>55 710</b>	<b>145 389</b>	CAPITAUX PERMANENTS (hors capitaux propres)	<b>145 389</b>
- Branchements	45 738	11 381	34 357	Droit du concédant	145 389
- Postes de détente	-	-	-		
- Canalisations	155 360	44 328	111 032		
- Autres ouvrages	-	-	-		

❖ **Valeur des Biens de reprise**

Valeur de reprise - compteurs domestiques et industriels : 6 419,26 €

Cumul amortissement techniques 2021 : 1 623,52 €

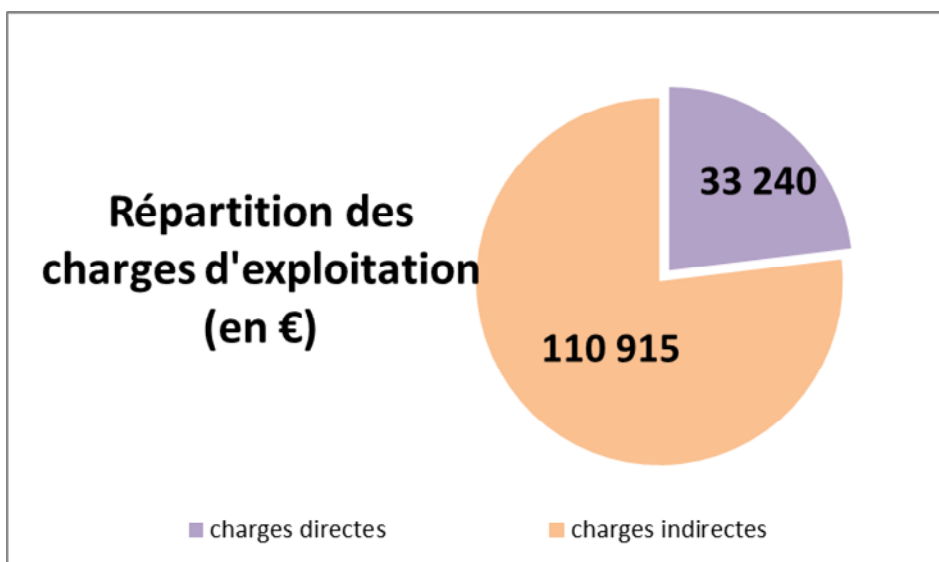
**Valeur nette Biens de reprise : 4 795,74 €**

❖ **Valeur des Biens propres**

Aucune

## e) Répartition des charges d'exploitation 2021

CHARGES DIRECTES	CHARGES INDIRECTES
Amortissement de caducité	Frais de structure
Entretien installation GPL/GPLC	Frais de siège
Redevance Concession DSP	Achat de gaz
Redevance d'utilisation du domaine public	Distribution



## IX. Information et Communication

### Copie des brochures mises à disposition des usagers dans l'année

Ces documentations commerciales sont mises à disposition des usagers et des prospects.

Ces informations sont également communiquées via notre site internet sur [www.primagaz.fr](http://www.primagaz.fr).

## X. Annexes :

Ci-joint les éléments suivants :

- Plan de récolement réseau d'Ernée
- Fiche de Données Sécurité Gaz Propane
- Rapport RSE 2021
- Rapports d'intervention du prestataire SUR

## XI. Lexique Primagaz

- Coffret = Il permet de raccorder les usagers au réseau de distribution gaz.
- Compteur = Dispositif de mesurage placé sous la responsabilité du Concessionnaire. Le compteur constitue en général le point de livraison, c'est-à-dire le point où s'opère le transfert de propriété du gaz distribué. A la sortie du compteur commence l'installation privée de l'utilisateur qui répond à la certification de conformité intérieure.
- CRAC = compte rendu d'activité de Concession
- Détendeur = Dispositif qui abaisse et régule la pression du gaz à une valeur déterminée. Une installation classique usage domestique, la pression est de 37 mbars.
- Détendeur de sécurité = Il met en sécurité l'installation de l'utilisateur, coupe le gaz, dans les situations suivantes :
  - Suppression de gaz
  - Manque de pression de gaz
  - Excès de débit
  - Il fait office de vanne de coupure manuelle

Il ne peut se remettre en service qu'après l'intervention d'une personne habilitée.

- DREAL = Organisme qui audite les installations des opérateurs gaz.
- DSP = Délégation de Service Public
- Opérateur réseau = Concessionnaire qui exploite une DSP suivant l'arrêté du 13/07/2000 garantissant le contrat de Concession.
- PCE = point de comptage estimé
- PCE actif = Point de comptage estimé qui représente un CA dans l'année civile.
- PCE non actif = Point de comptage estimé sans CA dans l'année civile.
- Aire de stockage : Ouvrage de type « stockage gaz » qui alimente le réseau DSP à une pression déterminée.
- Réseau = Ouvrage de distribution du gaz et desservant un même espace géographique public dépendant d'une même Concession.
- Vanne générale = Organe de coupure du gaz entre l'aire de stockage et le réseau.
- Usager (ou client) = Consommateur bénéficiant d'une installation intérieure de gaz.